

Les bonnes pratiques de lutte à l'érosion

Pourquoi lutter contre l'érosion?

L'érosion est le mécanisme de transfert du sol de surface par l'eau de pluie et le vent. Lorsque les sols sont à nu, chaque goutte d'eau agit comme une bombe et détache les particules des sols. Chaque particule fine telle que l'argile ou la matière organique va être transportée par l'eau de ruissellement vers les fossés, les ruisseaux, les rivières et les lacs (eau brune lors de fortes pluies). La particule fine ne s'arrêtera par sédimentation que lorsque l'eau cessera son mouvement dans un milieu humide, un bassin de rétention ou un lac. Rendue là, elle va décanter par sédimentation et re-larguer ses nutriments. Car, hélas, ces particules sont très riches en nutriments (phosphates par exemple) qui stimulent la croissance des algues, nuisent à la survie des poissons, rendent les fonds vaseux et font vieillir prématurément lacs et cours d'eau.

Comment lutter contre l'érosion?

Il y a plusieurs façons de lutter contre l'érosion. Ces méthodes visent soit à protéger les sols, soit à freiner l'eau de ruissellement, soit à assurer sa filtration. La végétation est la meilleure protection contre l'érosion car le feuillage intercepte la pluie et les racines retiennent les sédiments. Les *bonnes pratiques environnementales de lutte à l'érosion* consistent à combiner les méthodes suivantes en fonction du terrain et de la situation (chantier, fossé, etc...) :

- Dévégétaliser le moins possible;
- Couvrir les sols à nu;
- Stabiliser les voies d'accès;
- Révégétaliser le plus tôt possible;
- Intercepter l'écoulement de l'eau avant toute pente ou dans toute pente;
- Trapper les sédiments par un bassin de rétention temporaire;
- Installer des bernes de rétention pour freiner l'eau dans les fossés en pente;
- De façon temporaire, installer des barrières à sédiments fins;
- Si possible, effectuer le développement résidentiel en phases.

Que fait la municipalité de Bolton-Est?

À Bolton-Est, l'érosion est une source importante de pollution de l'eau et la municipalité a entrepris depuis quelques années de lutter contre en modifiant, entre autres, ses pratiques de gestion des chemins de terre et des fossés. Vous remarquerez par exemple sur le chemin du lac Nick ou sur le chemin Bellevue l'installation de bermes de rétention, la re-végétalisation rapide des fossés par l'utilisation de tapis végétaux et semences, etc.

Que pouvez-vous faire?

Il y a beaucoup de gestes qui peuvent être posés par les résidents pour empêcher l'érosion sur leur propre terrain. Il faut savoir que ces recommandations s'adressent à tous, car qu'on soit riverain ou non, l'eau de ruissellement de notre terrain finira par atteindre un cours d'eau ou un lac.

Un geste simple consiste **protéger les tas de terre** (excavée ou livrée) en les couvrant d'une toile imperméable en attendant de les replacer à l'endroit voulu sur le terrain et de les végétaliser. Il ne faut jamais laisser des sols à nu.

Lors de la mise en place des sols, comme par exemple une livraison de sol de jardin, il est essentiel de s'assurer que les sols resteront bien en place en créant par exemple des **canaux intercepteurs ou dissipateurs** dans une pente (voir ressources fournies ci-après).

La **végétalisation doit se faire très rapidement**. Au besoin, il faut appliquer du paillis, des tapis végétaux ou des toiles de protections en attendant la reprise de la végétation.

Si des ravines apparaissent sur une pente forte ($>15^\circ$), il faut considérer la **stabilisation de la pente** par l'application de tapis végétaux ou la modification du dénivelé (des méthodes particulières s'appliquent pour les chemins (voir ressources fournies ci-après)).

L'**entretien des fossés privés** doit se faire avec la méthode dite du tiers inférieur par un entrepreneur avisé et/ou l'aide de spécialistes (voir ressources fournies ci-après).

Les **ponceaux doivent être nettoyés** régulièrement pour éviter lors de fortes précipitations que l'eau ne passe par-dessus la voie d'accès. Des ponceaux dont le diamètre est trop petit doivent être changés pour permettre un débit maximal.

Les **milieux humides doivent être préservés** car en ralentissant la vitesse de l'eau, ils assurent sa filtration. Il est rappelé que tous travaux dans un milieu humide nécessitent un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP – Demandes auprès de la direction régionale de l'Estrie-Montérégie : 819-820-3882)

Lors de travaux de construction, il est préférable de **garder le plus de végétation possible**, en ne dégageant que 25 pieds (8m) autour de la fondation. Il faudra aussi contrôler les sédiments sur le site des travaux par **l'interception des eaux de ruissellement** avant leur arrivée dans un fossé ou un ruisseau.

Où trouver de l'information?

De l'information peut être consultée sur internet, notamment les *Fiches d'aménagement et entretien des propriétés résidentielles*, OBV (Organismes de bassins versants du Québec),
<http://www.robvq.qc.ca/>

L'organisme à but non lucratif, RAPPEL (Regroupement pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la Saint-François), offre les services

d'experts à des prix très abordables dans notre région, ainsi que des guides vendus sur leur site <http://www.rappel.qc.ca/>. En particulier, le présent article s'est inspiré du Guide des bonnes pratiques environnementales de lutte à l'érosion sur les sites de construction ou de sol à nu, disponible au coût de 14\$. Ce livre peut être emprunté gratuitement à la bibliothèque de Bolton-Est.

À la municipalité, les employés pourront également vous fournir de précieux conseils ou vous diriger vers des ressources externes.